

AGENT DE TRANSPORT

Interagit avec les clients; donne des informations en réponse aux demandes de renseignements sur les comptes, les produits et les services. Traite et règle les plaintes des clients, par téléphone ou par courrier. Répond aux questions des clients concernant les produits ou services, leur fonctionnement. Reçoit et traite les réservations, fournit des informations sur la tarification, les circuits, les modifications de service, les interruptions. Interroge les clients pour obtenir des informations et expliquer les services disponibles. Recherche et corrige les erreurs en suivant les enregistrements du client et de la société. Ajuste les plaintes concernant la facturation ou les services rendus. Coordonne les besoins des clients en matière de service avec les autres départements, au besoin, pour assurer le service à la clientèle.